AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE" (Tél. 87-18-28 - 87-18-29)
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE-ET-LOIRE, EURE-ET-LOIR)
Sous-Régie de la Protection des Végétaux, 93, rue de Curambourg, 45-FLEURY-LES-AUBRAIS
C. C. P. : ORLÉANS 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL
25 Francs

OLP 29-1-71 129076

Supplément N° 1 au Bulletin N° 124 — 28 JANVIER 1971

GROSSE ALTISE DU COLZA — CULTURES OLEAGINEUSES

Dans notre Bulletin du 9 Novembre, nous signalions que, malgré des pullulations importantes d'adultes de Grosse Altise du Colza en Septembre et en Octobre, le nombre de jeunes larves dans les pétioles des feuilles était, en général, très faible et que, dans de nombreuses cultures, un traitement ne se justifiait pas dans l'immédiat.

Toutefois nous indiquions qu'il était nécessaire de surveiller les cultures pendant tout l'hiver, les femelles étant susceptibles de pondre tant que les températures restaient supérieures à 0°.

Les conditions climatiques de la fin du mois de Novembre et du début du mois de Décembre semblent avoir favorisé l'activité des femelles. En effet des sondages effectués vers la mi-Décembre permettaient de constater dans un certain nombre de cultures la présence de jeunes larves dans le pétiole des feuilles.

Par la suite, la longue période froide de la fin du mois de Décembre et du début du mois de Janvier n'a pas permis d'envisager une intervention.

Maintenant, il est souhaitable d'effectuer de nouveaux sondages dans les cultures afin de vérifier si le seuil de une à deux larves en moyenne par pied, seuil au-dessus duquel les dégâts risquent d'être importants, est atteint afin d'envisager une intervention dès que les conditions climatiques le permettront.

Nous insistons sur le fait que seule la présence d'une à deux larves en moyenne par pied justifie une intervention.

Etant donné l'irrégularité des résultats obtenus avec le LINDANE lors de la dernière campagne, il est préférable d'utiliser un OLEO-PARATHION. Le traitement devra être effectué par une journée ensoleillée, sur des plantes sèches.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

G. RIBAULT
B. PACQUETEAU

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

G. BENAS

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

P150